



ARRETE 2026 / 30

Gestion des listes électORALES. Accès au répertoire électoral unique. Arrêté portant habilitation de Monsieur Daniel LIVON, membre de la commission de contrôle des listes électORALES

Le maire de la commune de Carry le Rouet,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code électoral, notamment ses articles L 11, L 16, L 18 et L 28,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018, portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique, notamment ses articles 2 et 4,
Considérant que dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique, et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire que certains élus de la commune aient accès à certaines données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion de ce répertoire,
Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner ces personnes habilitées,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Monsieur Daniel Livon, né le 18 novembre 1946 à Marseille (13), conseiller municipal, membre de la commission de contrôle des listes électORALES, est habilité, sous ma surveillance et ma responsabilité, à avoir accès, dans la limite de leur besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique de la commune (REU).

ARTICLE 2 : Tout recours formé contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié au recueil des actes administratifs ;
- notifié aux l'intéressées.

Ampliation adressée à Monsieur le préfet

Fait à Carry le Rouet, le 26 janvier 2026

Notification :

Date et signature :
Daniel LIVON



Le Maire
René-Francis CARPENTIER